

de la discipline monastique. Zender racontait dans la suite à plusieurs reprises à ses religieux que le confesseur royal lui montra la plus grande bienveillance quand il lui exposa avec Hartz la situation lamentable de son couvent. Ils demandèrent aussi pour les religieux exilés la permission de rentrer au bercail afin de prendre part à l'élection d'un nouvel abbé.

Grâce à l'appui du Père La Chaise, ces demandes furent accordées. L'intendant de Metz ordonna aux moines exilés de rentrer, sans leur accorder toutefois le droit du vote passif pour l'élection abbatiale. Après le retour des deux bénédictins, un incendie éclaté dans la chancellerie abbatiale faillit détruire toute la maison ; de nombreux documents concernant la prévôté d'Echternach périrent. Cet accident valut à HARTZ une fâcheuse réputation de légèreté, de sorte que la majorité des voix se porta sur Zender ; les moines lui attribuaient une bonne connaissance des affaires de la maison. Le nouvel élu était né à Croev le 18 novembre 1653 comme fils de Jean et de Marie BECKER ; il avait embrassé la vie monastique à l'âge de 25 ans. Les commissaires royaux expédièrent le procès-verbal de l'élection au Père La Chaise qui obtint de Louis XIV la nomination de Zender malgré d'influents interventions en faveur du sous-prieur. Sur l'intervention du confesseur royal, la qualification d'abbaye élective fut insérée dans le diplôme officiel. Les partisans de HARTZ avaient allégué que Zender n'était pas un sujet du roi, alors que KEES insiste sur le fait que son village natal de Croev était alors une dépendance de la forteresse de Montroyal qui venait d'être construite sur ordre de Louis XIV. Le diplôme royal déclarait en termes exprès que Zender avait été élu à la majorité des voix des religieux, conformément aux prescriptions du droit canon (3). L'intronisation solennelle de Zender eut lieu en août 1695, après qu'il eut obtenu aussi la confirmation de sa dignité de la part du pape Innocent XII. Celui-ci avait hésité à confirmer l'élection de Zender parce que son prédécesseur Léon X avait concédé seulement aux rois d'Espagne le droit des nominations abbatiales aux Pays-Bas. Le nouvel abbé dut naturellement verser la taxe fixée pour la reconnaissance de sa dignité de la part du souverain-pontife.

Pour rétablir la discipline monastique, Zender eut à désigner immédiatement un prieur capable de seconder ses efforts en ce sens. Maximin HENN qui s'était montré très énergique au temps des querelles de religieux avec l'abbé HOTTON aurait été élu sans doute à ces fonctions, mais des confrères qui l'avaient accompagné à Kinheim

(3) Il importe de remarquer que la plupart des abbés epternaciens du 18^{me} siècle, tels qu'ils furent nommés par les gouverneurs généraux de Bruxelles, n'avaient pas été élus par les religieux à la pluralité des voix. Grégoire Schuppe fut nommé en 1727 abbé d'Echternach par l'archiduchesse Marie-Elisabeth, quoiqu'il n'eût obtenu que le deuxième rang par le vote des religieux et que les commissaires gouvernementaux eussent insisté sur le fait qu'il était né à Croev dans l'Electorat de Trèves.